

LISTE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 07 JUILLET 2023 à 14h30

Date de convocation : 30 juin 2023
 Mise en ligne le : 07 JUIL. 2023
 Nombre de délégués : 36
 Nombre de présents : 20
 Nombre de pouvoirs : 2
 Nombre de votants : 22

L'an deux mille vingt-trois, et le sept juillet, le Comité Syndical régulièrement convoqué par son Président, dans les délais légaux, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes

PRESENTS

Aubignan : M. BIELLE	Crillon le Brave : absent	Le Beaucet : absent	Mormoiron : Mme CHANTREL	Suzette : excusé
Auret : absent	Ferrassières : excusé/ a donné pouvoir	Loriol du Comtat : Excusé	Saint Christol : CAPDEGELLE	Vacqueyras : excusée
Beaumes de Venise : Mme PONGE	Flassan : M. JOUVE	Malaucène : absent	Saint Didier : M. VEVE	Venasque : Mme PLANCHER
Beaumont du Ventoux : Excusée	Gigondas : Excusée	Malemort du Comtat : M. ROUX	St Hippolyte le Graveyron : Excusée	Villes/Auzon : M. ROUET
Bédoin : M. EMOND	Lafare : M. ANRES	Mazan : absent	St Pierre de Vassols : Mme SPATI	
Blauvac : excusé/ a donné pouvoir	La Roque Alric : M. SEVIN	Méthamis : Mme ZIANE	Saint-Trinit : Excusé	
Carpentras : Excusé	La Roque sur Pernes : M. DELEBECQUE	Modène : Absent	Sarriens : Mme BARDET	
Caromb : Mme MICHELIER	Le Barroux : Mme THEOULLE	Monieux : M. UGHETTO	Sault : RANCHON	

Excusés ayant donné procuration : Monsieur RASPAIL (Blauvac) à M. ROUX ; Monsieur Busi (Ferrassières) à M. RANCHON

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Roux a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Le comité syndical a été appelé à débattre, délibérer et à voter les rapports inscrits à l'ordre du jour. Il a :

1. Approuvé l'avis du syndicat mixte Comtat Ventoux sur la révision du PLU de Sarriens, arrêté le 11 avril 2023.2022 (Délibération n°08-2023),

Le secrétaire de séance

Ghislain ROUX



Le Président

Gilles Vève

